



COMMUNE DE PULLY

Municipalité

Direction des travaux et des services industriels

Préavis N° 6 - 2002
au Conseil communal

**Chemin Jean Pavillard, tronçon Nord
Réfection de la chaussée, mise en séparatif et
renouvellement des conduites industrielles**

Crédit demandé Fr. 900'000.--

7 février 2002

Table des matières

1. Objet du préavis.....	1
2. Préambule.....	1
3. Descriptif des travaux	3
3.1. Collecteurs	3
3.2. Service des eaux	3
3.3. Service de l'électricité.....	4
3.4. Service des routes	5
3.5. Honoraires.....	5
4. Procédure.....	6
4.1. Examen préalable au Département des infrastructures du canton (DINF).....	6
4.2. Enquête publique	7
4.3. Approbation du projet par le DINF	7
5. Demande de crédit et financement.....	7
5.1. Récapitulatif des coûts.....	7
5.2. Crédit demandé.....	7
6. Durée des travaux	8
7. Conclusions.....	8

Chemin Jean Pavillard, tronçon Nord

Réfection de la chaussée, mise en séparatif et renouvellement des conduites industrielles

1. Objet du préavis

Suite aux travaux de mise en séparatif, renouvellement des conduites industrielles et réfection de chaussée effectués sur le chemin du Liaudoz, ainsi que sur la partie Sud du chemin Jean Pavillard, la Direction des travaux et des services industriels poursuit logiquement les travaux de rénovation dans ce secteur ; la prochaine étape étant l'avenue de la Rosiaz.

Les services des eaux et de l'électricité procéderont au renouvellement de leur réseau respectif, actuellement dans un état vétuste (exécution datant des années quarante).

Le service des routes, à l'occasion des changements des conduites industrielles et à la mise en séparatif du secteur, procédera à la réfection du chemin Jean Pavillard Nord, et notamment à son élargissement, permettant une plus grande souplesse d'utilisation, ainsi qu'à la création d'un mini-giratoire à l'intersection Jean Pavillard-Rosiaz

La longueur totale du chantier est d'environ 200 m., voir plans annexés.

Le service du gaz de la Ville de Lausanne se joint également à ces travaux.

Le coût des travaux à la charge de la Commune, devisé sur la base des soumissions rentrées, s'élève à **fr. 900'000.--**.

2. Préambule

Selon la planification établie en coordination avec les services pulliérans de l'assainissement, de l'eau, de l'électricité et celui du gaz de la Ville de Lausanne, il était prévu que les travaux de réfection du chemin Jean Pavillard, tronçon Nord, de pose de collecteurs et de changements des conduites industrielles, débutent dans le courant de l'automne 2000.

Lors de l'élaboration du projet, il s'est posé la question de la réfection de la chaussée et du réaménagement du carrefour Rosiaz-Peupliers-Oisillons-Jean Pavillard.

En effet, rappelons qu'en 1991, par voie de préavis (n° 23-1991), le Conseil Communal a été appelé à accorder un crédit pour l'élargissement du ch. des Oisillons, la création d'un carrefour giratoire à l'intersection du chemin Jean Pavillard et de l'avenue de la Rosiaz et la reconstruction du chemin Jean Pavillard à la suite de la construction d'un immeuble sis à l'angle Sud-Ouest du carrefour.

Le Conseil Communal a refusé l'entrée en matière et renvoyé cet objet à la Municipalité.

Lors de la séance de Municipalité du 11 septembre 2000, la Direction des travaux et des services industriels a présenté un nouveau projet, dont les principales modifications, par rapport au projet de 1991, étaient les suivantes :

- la chaussée a été ramenée de 7,0 à 5,50 m. ;
- un seul trottoir d'une largeur de 2 m. est prévu au Sud ;
- le sentier piétons au Nord subsistant dans son état actuel ;
- la rectification du profil en long de la chaussée à l'approche du carrefour avec l'avenue de la Rosiaz et transformation de ce dernier en mini-giratoire ; notons que pour ce dernier, son diamètre passe de 24 m. à 20 m. et l'îlot central passe de 10 m. à 4 m. ;
- la pose des conduites industrielles et des collecteurs, le long de la chaussée, mais dans la bande de verdure, afin de perturber le moins possible le trafic.

Suite notamment aux remarques de la Municipalité sur le projet présenté en septembre 2000, ce dernier a été modifié de la façon suivante :

- réduction de la largeur du trottoir de 2,00 m. à 1,60 m. (largeur minimale pour un passage aisé des véhicules de la voirie) ;
- élargissement de la chaussée de 5,50 m. à 5,90 m., pour faciliter, le cas échéant, le passage d'un bus ou la création de quelques places de parc sur la chaussée, si cela devait s'avérer réellement nécessaire ;
- introduction d'un nouveau passage à piétons entre le No 16 et le No 18 qui remplacera celui existant devant le No 16 ;
- modification de l'entrée Nord (Rosiaz) du giratoire pour la rendre compatible avec les trois containers Molocks installés depuis lors ;
- réalisation de deux rétrécissements latéraux pour la modération de trafic.

Au vu des nombreux et importants chantiers en cours en 2001, il a été décidé de reporter la réalisation de ce projet à 2002.

Cette dernière version du projet a reçu l'aval des Directions de police et de l'urbanisme et environnement et a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 septembre 2001.

Notons que le giratoire demande une emprise sur la parcelle sise à l'angle Sud-Ouest du carrefour, d'environ 100 m².

Cet empiétement est représenté à l'annexe 2 du présent préavis.

Cette emprise a déjà été négociée avec le propriétaire au moyen d'un acte notarié pour la vente et pacte d'emption, daté du 9 mars 1992, en faveur de la Commune de Pully.

L'acte définitif d'achat sera signé ces prochains jours.

Le montant de la transaction est fixé à fr. 1.--.

3. Descriptif des travaux

3.1. Collecteurs

Actuellement, le chemin Jean Pavillard, tronçon Nord, est équipé d'un collecteur en système unitaire (eaux claires et usées mélangées).

A l'occasion des travaux prévus, le Service de l'assainissement posera, pour passer au système séparatif, un collecteur d'eaux claires et un collecteur d'eaux usées. Ces deux canalisations seront réalisées en tuyaux PVC, d'un diamètre de respectivement 60 et 35 cm et récolteront les eaux claires et les eaux usées des propriétés riveraines, ainsi que les eaux de route, pour les acheminer dans les collecteurs séparatifs existants au carrefour des chemins du Petit-Clos et Pavillard.

Les travaux sont devisés comme suit :

– part installation de chantier	fr.	7'000.--
– fouilles, évacuation et blindage	fr.	56'000.--
– canalisations et chambres	fr.	129'000.--
– remblayage	fr.	22'000.--
– divers et imprévus, environ 10%	fr.	<u>21'000.--</u>
Total	fr.	235'000.--
TVA 7,6 %	fr.	<u>18'000.--</u>
Total général	fr.	<u><u>253'000.--</u></u>

3.2. Service des eaux

Le service des eaux procédera :

- à la pose d'une nouvelle canalisation (l'ancienne datant des années quarante) en fonte ductile auto-étanche et verrouillée, d'un diamètre de 150 mm. ;
- à la pose d'une nouvelle borne hydrante (BH) alimentée par une canalisation de 100 mm. de diamètre.

En fonction de l'état des conduites privées, les propriétaires riverains seront appelés à les changer et à les raccorder sur la nouvelle canalisation.

Les travaux sont estimés à :

– canalisations et appareillage ainsi que leur pose	fr.	51'500.--
– génie civil	fr.	54'000.--
– divers et imprévus, environ 10%	<u>fr.</u>	<u>9'500.--</u>
– Total	fr.	115'000.--
TVA 7,6%	<u>fr.</u>	<u>9'000.--</u>
Total général	<u>fr.</u>	<u>124'000.--</u>

Une demande de subside sera présentée à l'ECA (établissement cantonal d'assurance contre l'incendie). Le montant de la subvention est estimé à fr. 10'000.--.

Les prestations du personnel du Service des eaux sont estimées à fr. 20'000.-. Elles comprennent d'une part, la surveillance des travaux et mandats et d'autre part, les travaux nécessaires aux alimentations provisoires.

La pose des canalisations et de l'appareillage pourra être confiée à une entreprise privée.

3.3. Service de l'électricité

Le Service de l'électricité procédera :

- au renouvellement du réseau principal en remplaçant d'anciens câbles (les anciens datant des années quarante) isolés au papier/plomb et de trop faible section ;
- à la réfection des anciennes dérivations alimentant les bâtiments riverains ;
- au renouvellement partiel de l'éclairage public ;
- à la pose d'un ruban métallique pour assurer la mise à terre des bâtiments.

Les travaux sont estimés à :

– appareillage	fr.	22'000.--
– génie civil	fr.	31'000.--
– divers et imprévus, environ 10%	<u>fr.</u>	<u>5'500.--</u>
Total	fr.	58'500.--
TVA 7,6%	<u>fr.</u>	<u>4'500.--</u>
Total général	<u>fr.</u>	<u>63'000.--</u>

Les prestations du personnel du Service de l'électricité sont estimées à fr. 25'000.--. Elles comprennent d'une part, la surveillance des travaux et mandats, et d'autre part les tirages et raccordements des câbles ainsi que les raccordements provisoires.

3.4. Service des routes

Ce projet a les caractéristiques suivantes :

A l'occasion du changement des conduites industrielles et de la pose des collecteurs, le Service des routes procédera à :

- l'élargissement de la chaussée existante de 4.50 m. à 5.90 m., sur une longueur d'environ 200 m., giratoire compris, afin de faciliter, le cas échéant, le passage d'un bus ou la création, en cas de nécessité, de quelques places de parc sur la chaussée avec rectification du profil en long, à l'approche du carrefour avec l'avenue de la Rosiaz ;
- la création d'un giratoire franchissable de 20 m. de diamètre à l'intersection du chemin Jean Pavillard et de l'avenue de la Rosiaz, y compris les raccordements nécessaires ;
- la création d'un trottoir de largeur 1.60 m., sur côté Sud de la chaussée ;
- rétablissement du sentier piétonnier côté Nord ;
- la mise en place d'éléments modérateurs de trafic.

Les travaux sont estimés à :

– part installation de chantier	fr.	8'000.--
– démolition, excavation	fr.	61'000.--
– transports	fr.	61'000.--
– remblayage, bordures et revêtement	fr.	258'000.--
– divers et imprévus, environ 10%	<u>fr.</u>	<u>40'000.--</u>
Total	fr.	428'000.--
TVA 7,6%	<u>fr.</u>	<u>32'000.--</u>
Total général	<u>fr.</u>	<u>460'000.--</u>

3.5. Honoraires

Les prestations d'ingénieur relatives aux travaux des divers services, comprenant les missions d'étude, de conseils, de contrôle, de surveillance ainsi que la mise à jour du cadastre souterrain, sont estimées comme suit :

– collecteurs	fr.	25'000.--
– service des eaux	fr.	12'000.--
– service de l'électricité	fr.	6'000.--
– routes	fr.	<u>45'000.--</u>
Total général y.c. TVA 7,6%	fr.	<u>88'000.--</u>

Elles seront assurées par le bureau technique de la Direction des travaux et des services industriels et sont indiquées ici pour mémoire ; elles ne sont donc pas comprises dans la demande de crédit dont fait l'objet ce préavis.

4. Procédure

4.1. Examen préalable au Département des infrastructures du canton (DINF)

Conformément aux dispositions des articles 3 et 10 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LR), les aménagements routiers ont fait l'objet d'une demande d'examen préalable au Canton. Le dossier a été transmis le 20 septembre 2001.

- Le DINF s'est déterminé par courrier le 13 novembre 2001 et a émis un préavis favorable avec quelques remarques.
- La Direction des travaux et des services industriels a pris en compte ces remarques, en a informé le DINF, dans un courrier daté du 5 novembre 2001, et les a intégrées au présent projet, notamment :
 - les dimensions proposées pour le giratoire étant difficilement compatible avec la circulation d'un bus, les îlots, ainsi que la pastille centrale, seront des obstacles franchissables.
 - au vu de l'étroitesse du débouché de l'avenue des Peupliers (zone 30km/h), une bordure abaissée ou un rang de pavés est envisagée comme délimitation du trottoir, dans la zone Sud-Est du giratoire.
- A titre d'information, il a été également répondu au DINF que l'élargissement de la chaussée avec modérateur de trafic intégré (qui peut paraître une contradiction en première analyse) répond principalement à un critère d'homogénéité avec les tronçons d'extrémités déjà réalisés (Jean Pavillard Sud et avenue de la Rosiaz) avec des caractéristiques comparables (largeurs, modérateurs et parcs alternés).

Par ailleurs, cet élargissement permettra, à l'avenir, plus de souplesse dans l'utilisation de cet espace public.

4.2. Enquête publique

Les aménagements routiers ont fait l'objet d'une enquête publique du 7 décembre 2001 au 16 janvier 2002.

Durant ce laps de temps, aucune remarque ou opposition n'a été enregistrée.

4.3. Approbation du projet par le DINF

Selon l'article 13 de la loi sur les routes, ainsi que son renvoi aux articles 57 et suivants de la LATC (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions), l'approbation du projet est de la compétence du DINF.

L'approbation définitive du projet par ce dernier sera délivrée après réception, analyse et validation du dossier définitif, comprenant entre autre la décision du Conseil communal.

5. Demande de crédit et financement

5.1. Récapitulatif des coûts

– collecteurs	fr.	253'000.--
– service des eaux	fr.	124'000.--
– service de l'électricité	fr.	63'000.--
– service des routes	fr.	<u>460'000.--</u>
Total général	fr.	<u>900'000.--</u>

5.2. Crédit demandé

C'est donc un crédit total de fr. 900'000.-- que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

Il est porté au plan d'investissement 2001-2004, pour un montant de fr. 870'000.--, réparti comme suit :

– collecteurs	fr.	200'000.--
– service des eaux	fr.	120'000.--
– service de l'électricité	fr.	100'000.--
– service des routes	fr.	450'000.--

L'écart entre le crédit demandé et le montant porté au P.I. s'explique comme suit :

-
- Collecteurs prolongés d'environ 30 m. sur l'avenue des Peupliers (non prévu initialement).

Ces réalisations n'engendreront aucune dépense d'exploitation supplémentaire. Elles n'auront d'incidence sur l'environnement qu'en fonction des nuisances temporaires découlant des travaux.

6. Durée des travaux

La durée des travaux est estimée à ~ 4-5 mois. L'adjudication se fera dès que le crédit aura été accordé. Les perturbations pour la circulation automobile seront limitées de façon optimale et les usagers devront se conformer à la signalisation mise en place. Les accès aux propriétés riveraines seront maintenus et garantis pendant la durée du chantier, sauf cas exceptionnel et de très courte durée.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le préavis N° 6 du 7 février 2002,
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,
- vu le préavis de la commission des finances,

décide

- d'allouer à la Municipalité un crédit de fr. 900'000.--, destiné à couvrir les frais de changement des conduites industrielles, de pose de collecteurs en système séparatif et d'aménagements urbains dans le chemin Jean Pavillard, tronçon Nord, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses, selon les modalités suivantes :
 - a) travaux des Services industriels
 - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du service de l'électricité ;
 - sur une période de 30 ans au maximum pour les travaux du service des eaux ;

b) travaux des collecteurs

- par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune.

c) travaux des routes et aménagements routiers

- par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 février 2002.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le syndic Le secrétaire municipal rpl.

J.-F. Thoney

D. von Gunten

Annexes : 1 plan de situation au 1:1000 (extrait mise à l'enquête) annexe 1
1 plan de sit. au 1:1000 (extr. plan de synthèse des services) annexe 2